

ÉDITO

Dans ce climat économiquement difficile, il devient vital pour votre secteur d'assurer la pérennité de votre activité et d'avoir une vision à moyen et long terme du marché national et international, tout en fournissant des produits sûrs pour vos clients. La normalisation répond à ces attentes. Cette première « newsletter » a pour objectif de vous fournir précisions et informations sur les évolutions normatives du secteur ameublement, ainsi que les manières dont elles impacteront vos produits et votre industrie. Il ne tient qu'à vous de ne pas subir les futures normes mais de devenir moteur de leur contenu.

Rejoignez-nous !

Frédéric HENRY

Directeur du Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

**Vous aussi,
Devenez membre
des
commissions.
Rejoignez-nous !**

Appréhendez !

Les futurs projets de norme,

Prenez part !

Au contenu des futures normes,

Commentez !

Les projets en consultation,

Participez !

Aux réunions des commissions françaises

Devenez Expert Européen !

Et aller défendre les positions stratégiques françaises

Que s'est-il passé à la réunion plénière de Milan cette année ?

Chaque année, le Comité Technique (CEN/TC) ameublement (n°207) se réunit afin de parler des travaux normatifs. Cette année, la réunion a eu lieu à Milan, Italie.

Les membres du CEN se sont mis d'accord pour relancer les travaux normatifs au niveau international (ISO), avec pour commencer la proposition de porter les normes de méthodes d'essai sièges (EN 1728) et tables (EN 1730) au niveau ISO. Des suggestions de révision de certaines normes ISO seront proposées.

La délégation française a demandé si les membres

européens souhaiteraient travailler sur un projet de norme relatif aux cerceaux (en France, il s'agit de mobilier). Chaque pays se tournera vers ses commissions nationales afin d'apporter une réponse.

Le domaine d'activité des dispositifs à langer a été inscrit au programme de travail du CEN/TC 207. Ce sera le groupe de travail « mobilier de puériculture » qui s'occupera des travaux normatifs.

L'Allemagne a proposé un travail sur les performances de stabilité et de durabilité des éléments de rangement en usage domestique. La

France vient de terminer une norme sur le sujet (XP D62-025), ce qui nous donnera l'occasion d'être force de proposition lors de la rédaction de ce projet.

Les pays européens travailleront également sur un document normatif relatif au mobilier urbain.



Agenda des prochaines commissions

AF 021 mobilier de puériculture et pour l'enfant
Lundi 24 juin ; 10h-18h

AF 085 Mobilier urbain d'ambiance et de propreté
Mercredi 26 juin ; 10h-18h

AF 048 Mobilier domestique
Mercredi 4 septembre

Points de cisaillement et de coincement : nouvelles valeurs en vue

Jusqu'alors, il était convenu dans les normes qu'aucun trou compris entre **7 et 18mm** ne devait être sur du mobilier, afin **d'éviter tout risque de coincement ou de cisaillement des doigts**. Ces dimensions anthropométriques comprenaient les 4 doigts d'une main adulte, homme-femme confondus, excepté le pouce.

Aujourd'hui, une norme est parue en modifiant les valeurs, incluant le pouce, modifiant ainsi les valeurs de **7 à 25mm**. La majorité des pays européens est en faveur d'une harmonisation des normes avec ces valeurs **sauf si la France démon-**

tre que les valeurs actuelles sont correctes.

Cette modification, *a priori* anodine, a de lourdes conséquences sur le mobilier :

il nécessite une **redéfinition du process industriel** sur les produits impactés, avec de **lourdes contraintes** sur le design et la stabilité. Si ces nouvelles valeurs s'étendent à d'autres normes, elles pourraient rendre **non-conformes** les produits actuellement sur le marché.

Vous êtes donc invités à nous faire part de vos **retours d'expérience** en ce qui concerne cette problématique, afin de montrer que les lésions sur les

doigts liées au mobilier ne concernent pas le pouce, rendant ainsi les valeurs actuelles cohérentes.





Quoi de neuf ?

Le WG1 travaille sur la révision de l'**EN 14749 : exigences de sécurité des éléments de rangement du mobilier domestique**.

Cette révision doit éviter toute ambiguïté et redondance avec l'**EN 16122 méthodes d'essai sur le mobilier domestique et collectif**.

Ce projet de norme est soumis à **enquête** cou-

rant juin. Vous êtes invités à faire part de vos commentaires qui seront débattus lors de la réunion de dépouillement prévue le 4 septembre.

<http://www.enquetes-publiques.afnor.org/>

Les membres de la commission « ameublement général » vont entamer la révision de la norme **NF D60-001 : terminologie**

en ameublement, norme très importante dans les relations client-fabricant-autorités publiques.

Pour participer aux travaux, contactez le BNBA.



Norme européenne sur le mobilier urbain

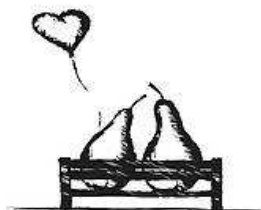
Les 19 et 20 septembre prochain en Italie débiteront les travaux pour la rédaction d'un document normatif européen relatif au mobilier urbain.

Ce document aura pour objectif de couvrir les risques spécifiques du mobilier urbain (utilisation intensive, vandalisme, tags, urine d'animaux...). Les experts européens ont compétence sur les

problématiques économiques liées aux PME fabricantes de mobilier urbain. Il est donc envisagé de minimiser les essais en laboratoire et de favoriser les essais intra-entreprise afin de limiter les dépenses tout en assurant un produit sûr et durable.

Mais avant tout, il faut trouver une **définition européenne** au mobilier

urbain : contrairement à la France, les autres pays n'incluent pas le mobilier d'ambiance et de propreté.



Normadico : Qu'est-ce que le plénier ?

Le plénier du Comité Européen de Normalisation CEN / TC 207 « ameublement » est une réunion regroupant les **Organismes Nationaux de Normalisation**.

Lors de cette réunion, le programme des travaux de normalisation de l'année en cours est défini. Il est important pour notre délégation d'assister à cette réunion afin

d'anticiper les futurs travaux normatifs ayant de lourds enjeux stratégiques, industriels et commerciaux, comme par exemple la mise en place d'exigences pouvant mener à une redéfinition de process industriels et rendant non-conformes des produits déjà commercialisés.

Il s'agit également de montrer son **implication** dans les travaux normatifs et de créer des **alliances** avec certains pays européens partageant nos mêmes enjeux.

La réunion miroir française (AF 043) détermine les positions stratégiques que la délégation française devra défendre lors de la réunion plénière.

Publications



NF D 99-650 : maintenance du mobilier urbain
Mai 2013

NF D 65-761 : mobilier technique - sièges
Mai 2013

XP D 62-025 : éléments de rangement - performances mécaniques
Juin 2013

NF D 65-763-1 : mobilier technique - meubles de rangement fixes ou mobiles - partie 1 : exigences de sécurité
Juin 2013

NF D 65-763-2 : mobilier technique - meubles de rangement fixes ou mobiles - partie 2 : méthodes d'essai
Juin 2013

NF EN 16139 : mobilier - résistance, durabilité et sécurité - exigences applicables aux sièges à usage collectif
Mai 2013

Ces normes sont disponibles sur la boutique en ligne AFNOR

<http://www.boutique.afnor.org/normes>

Lu pour vous



Rapport de la mission de lutte contre l'inflation normative

Cette chasse aux 400 000 normes aura fait couler beaucoup d'encre mais il n'y a pas lieu de s'inquiéter : les auteurs du rapport parlent de normes au sens juridique : il s'agit donc en réalité de réglementation.

Les normes d'application volontaires ne sont pas le gibier de cette chasse.

Cependant, rien ne doit nous empêcher de rester vigilant afin d'éviter une prolifération de textes pouvant entrer en contradiction les uns avec les autres.

En outre, les procédures de revue systématique qui ont lieu tous les 5 ans permettent d'éviter l'obsolescence des normes.



BUREAU
DE NORMALISATION
BOIS ET AMEUBLEMENT

Bureau de Normalisation Bois et Ameublement

10 Avenue de Saint-Mandé - 75012 Paris
Tel. : 01 40 19 48 95 Fax. : 01 40 19 80 57

Contact ameublement : Adrien GAUDRON
Tél. : 01 40 19 48 99
adrien.gaudron@fcba.fr